

AR Prefecture

046-214602146-20230130-02-DE  
Reçu le 06/02/2023

DEPARTEMENT DU LOT  
MAIRIE DE PARNAC



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 30 janvier, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL Maire,

**Date de CONVOCATION : 25/01/2023**  
**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Présents :** GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, LEYMARIE Anne-Marie, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, DESPRATS Patricia, SOULAYRES Mathieu, COUDERC Véronique,  
**Etaient excusés ou absents :** SERIS Daniel, DELCROS Alain.

### POUVOIRS :

**Secrétaire de séance :** Mme Gwladys GASTAL

### **ECLAIRAGE PUBLIC : remplacement des cellules crépusculaires par des horloges astronomiques sur A06, A08, A10 et A12.**

Monsieur le Maire présente le projet d'éclairage public relative à l'opération 40811MEP – remplacement des cellules crépusculaires par des horloges astronomiques sur A06, A08, A10 et A12.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- 1) Approuve le projet d'éclairage public réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du LOT ,
- 2) Souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année,
- 3) S'engage à participer à cette opération, conformément au devis présenté par la FDEL, cette proposition étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 2041582.
- 4) Autorise Monsieur le maire à signer tous documents concernant cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Marc GASTAL, le Maire

Gwladys GASTAL, la secrétaire de séance

Caractère certifié exécutoire par l'envoi en préfecture,  
Publication ou notification en date du  
Le Maire,  
Marc GASTAL,